

Note à l'attention des parents d'élèves

Objet : inscriptions au service périscolaire et accueil de loisirs pour l'année 2025 / 2026

Madame, Monsieur,

Les inscriptions au service périscolaire et loisirs pour l'année 2025 / 2026 sont ouvertes. Destiné en priorité aux enfants scolarisés à Damprichard, ce service accueille également les enfants extérieurs sous réserve d'une majoration tarifaire de 20%.

Pour inscrire vos enfants, vous devrez transmettre avant le vendredi 20 juin 2025 :

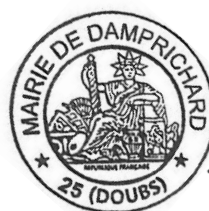
Dans tous les cas	<input type="checkbox"/> la fiche de renseignement (une par famille) dûment complétée, <input type="checkbox"/> une attestation d'assurance extrascolaire avec responsabilité civile à jour,
En cas de 1 ^{ère} inscription ou de changement de situation	<input type="checkbox"/> une copie du livret de famille, <input type="checkbox"/> les photocopies des pages de vaccination du carnet de santé à jour, <input type="checkbox"/> un relevé d'identité bancaire.
En cas de situation médicale ou d'allergie	<input type="checkbox"/> une fiche PAI (Projet d'Accueil Individualisé) dûment complétée, <input type="checkbox"/> un certificat médical avec protocole précis en cas de pathologie chronique.

Avant l'inscription, il vous appartient de prendre connaissance du règlement de l'accueil périscolaire. **Toute inscription vaut acceptation sans réserve de son contenu**. Aucune inscription ne sera acceptée si le dossier n'est pas complet ou en cas de retard de paiement des factures précédentes.

Une fois l'inscription validée, la réservation des créneaux de présence et des repas se fait en remettant à l'avance une fiche de réservation dûment remplie pour le mois concerné. Une fois la réservation faite, toute modification est à communiquer par écrit (periscolaire@mairie-damprichard.fr). **Toute absence non prévenue selon les procédures et délais entraîne la facturation des heures et des repas réservés.**

Pour de plus amples informations sur le fonctionnement du service, nous vous invitons à consulter la page dédiée sur le site internet de la Mairie : www.mairie-damprichard.fr/services-municipaux/pediscolaire/. Vous y trouverez notamment la grille des tarifs du périscolaire selon le quotient familial. Soyez toutefois avisés qu'ils pourraient évoluer à la rentrée en cas de changement de prix de nos prestataires.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération.



Fait à DAMPRICHARD, 15 avril 2025.
Le Maire, Anthony MERIQUE.